

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 DECEMBRE 2023

N° 9

OBJET : ÉTAT ANNUEL 2023 DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le maire communique au Conseil Municipal l'état récapitulatif 2023 de ces indemnités.

INDEMNITES DES ELUS DE MONTARGIS		
IDENTITE	Libellé STATUT	SALAIRE BRUT 2022
DIGEON BENOIT	Maire	17 737,74 €
BOURRY CAROLINE	Conseillère Municipale déléguée	7 835,64 €
BOUSCAL FABRICE	Conseiller Municipal délégué	7 835,64 €
CHARLES VALERIE	Adjointe au Maire déléguée	15 671,28 €
CHESTNOY FRANCOISE	Adjointe au Maire déléguée	15 671,28 €
COQUELIN JEAN-RENE	Conseiller Municipal délégué	15 671,28 €
DAVID THOMAS	Conseiller Municipal délégué	7 835,64 €
DELANDRE DOMINIQUE	Adjoint au Maire délégué	15 671,28 €
DELATRE JACQUES-ERIC	Conseiller Municipal délégué	7 835,64 €
DURY NELLY	Adjointe au Maire déléguée	15 671,28 €
GUITARD NADIA	Adjointe au Maire déléguée	15 671,28 €
HOUDRÉ SYLVIANE	Adjointe au Maire déléguée	15 671,28 €
LÉON FABIEN	Conseiller Municipal délégué	7 835,64 €
MALET PHILIPPE	Adjoint au Maire délégué	15 671,28 €
TERRIER CHARLES	Adjoint au Maire délégué	15 671,28 €
VAREILLES PHILIPPE	Adjoint au Maire délégué	15 671,28 €
	Total	213 628,74 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2023.